1. Adoption de l'ordre du jour provisoire

**Activités non-législatives**

2. (évent.) Approbation de la liste des points "A"

**Délibérations législatives**

**(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)**

3. (évent.) Approbation de la liste des points "A"

4. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour l'étiquetage de l'efficacité énergétique et abrogeant la directive 2010/30/UE **(première lecture)**

Dossier interinstitutionnel: 2015/0149 (COD)

* Orientation générale

11012/15 ENER 284 ENV 493 CONSOM 131 CODEC 1054

+ ADD 1

**Activités non-législatives**

5. Communication de la Commission sur le lancement du processus de consultation publique sur une nouvelle organisation du marché de l'énergie

et

Communication de la Commission sur une nouvelle donne pour les consommateurs d'énergie

* Débat d'orientation

(Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la Présidence])

11018/15 ENER 287 ENV 496 CLIMA 85 COMPET 368 CONSOM 134

FISC 96

11017/15 ENER 286 ENV 495 CLIMA 84 COMPET 367 CONSOM 133

FISC 95

6. Gouvernance de l'Union de l'énergie

a) Projet de conclusions du Conseil

* Adoption

b) L'état de l'Union de l'énergie

* Informations communiquées par la Commission

**Divers**

7. a) Derniers développements en matière de relations extérieures dans le domaine de l'énergie

* Informations communiquées par la Commission

13174/15 ENER 359 COEST 325 RELEX 833

b) Programme de travail de la prochaine présidence

* Informations communiquées par la délégation néerlandaise

NB: Veuillez transmettre au service du protocole, aussi rapidement que possible, une liste des délégués qui participeront à cette réunion. Adresse électronique: protocole.participants@consilium.europa.eu

NB: Il est recommandé aux délégués devant obtenir un badge journalier pour assister aux réunions de consulter le document 14387/1/12 REV 1 afin de prendre connaissance des modalités d'obtention de ce badge.